

# APPEL À PROJETS RENATURONS LYON

## DEMANDE DE CRÉATION CHANTIER PARTICIPATIF - COGESTION

Le dossier complet (rempli et accompagné des pièces complémentaires) est à envoyer à l'adresse suivante :

[gestioncitoyenne@mairie-lyon.fr](mailto:gestioncitoyenne@mairie-lyon.fr)

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande dans les jours qui suivent l'envoi.

### COORDONNÉES RÉFÉRENT

Nom et prénom du responsable et/ou de l'association/collectif \* :

Adresse postale\* :

Code postal\* :

Adresse mail\* :

Téléphone\* :

Statut (particulier, association, commerçant, entreprise, etc.)\* :

Présentation de votre collectif ou association (objectif, valeurs, etc.)\* :

# LE PROJET

## Votre demande concerne\* :

- |  |          |                      |
|--|----------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Chantier participatif | Nombre : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Cogestion             | Nombre : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Gestion               | Nombre : | <input type="text"/> |

## Quel est le type d'aménagement ou de chantier concerné\* ?

- Plantation participative
- Haie sèche
- Gestion de nettoyage
- Gestion d'invasive
- Mare
- Autre :

### *Attention*

*Toute création de mare (peu importe la surface) est interdite à moins de 35 mètres des sources et forages, puits, aqueducs transitant des eaux potables en écoulement libre et installations de stockage souterraines ou semi-enterrées des eaux destinées à l'alimentation humaine ou animale, ou à l'arrosage des cultures maraîchères. Elles sont également interdites à moins de 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers.*

*Enfin, il est indispensable que tout projet de mare réponde aux exigences de l'arrêté municipal du 25 septembre 2009 aux zones à risques géotechniques et peut être soumis à la commission des Balmes de la Ville de Lyon. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [Ville de Lyon - Service constructions et balmes](#)*

**L'emplacement de votre projet (une seule réponse possible)\* :**

- Votre projet concerne un emplacement précis
- Vous avez une idée de chantier participatif mais n'avez pas d'emplacement précis pour celui-ci. Nos services s'engagent dès lors à rechercher, dans les limites du possible, un ou plusieurs sites pertinents pour votre projet.

**Adresse du lieu\* :**

**Merci d'indiquer vos préférences géographiques ou autres critères\* :**

**Descriptif du projet\* :**

*Merci de présenter votre projet et de joindre photos, schémas et plans lors du dépôt. Toutes les informations que vous pourrez nous transmettre nous seront utiles pour délibérer sur votre dossier (végétaux envisagés, dimensions projets, projet global de quartier, etc.).*

**Le.s quartier.s/habitant.s ciblé.s\* :**

**Calendrier prévisionnel des actions\* :**

# LA LISTE DES PARTICIPANTS

Afin de garantir la pérennité du Jardin de rue, le projet doit mobiliser au minimum **5 participants de foyers différents** pour que la demande soit acceptée.

## Nombre de participants\* :

1 à 5

6 à 10

11 à 15

Plus de 16

Si le nombre de participants excède 15 personnes, merci de réutiliser ce tableau pour compléter les coordonnées.

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Mail

# ENGAGEMENTS ET ATTESTATION\*

## Règles des chantiers participatifs à respecter\* :

- Les bénévoles devront être équipés de gants et de chaussures de travail individuels lors des chantiers
- Respecter les règles de l'AAP et les bonnes pratiques de plantations
- Il sera nécessaire de mobiliser un minimum de 5 bénévoles participants au chantier
- Dans le cas d'un chantier proposé par la Ville de Lyon, respecter les végétaux et les plans de plantations définis
- L'aide matériel (végétaux, broyat, etc.) ne peut être utilisée à des fins individuelles
- Interdiction de casser du mobilier et structures dans l'espace concerné et autour
- Interdiction de sortir du cadre du chantier participatif et du scénario choisi
- Interdiction de déplacer et de supprimer des végétaux déjà en place sur l'espace sans autorisation
- Interdiction de réaliser des travaux d'aménagement ou de terrassement

## Règles générales de l'Appel à Projets Renaturons Lyon\* :

Tout projet de chantier participatif ou cogestion bénéficiant du programme s'engage à :

- réaliser le projet dans l'année de l'acceptation
- permettre l'observation du déroulement des actions fixées.
- Ne pas faire d'affichage sur site autre que celle fournie par la Ville de Lyon, qui valorisera le partenaire et ses logos sur une communication chartée et uniforme sur l'ensemble des projets.
- Transmettre **pour validation** toute autre communication (sur les réseaux sociaux par exemple) à la Ville de Lyon.
- Autoriser la Ville de Lyon à communiquer sur le partenariat, son bilan et ses résultats.
- Réaliser un bilan de l'action (par exemple, avec photos, cartographies, préconisations à des fins de communication interne et externe), communiqué à la Ville de Lyon.

Suite à l'accompagnement des actions, le Pôle Gestion Citoyenne restera à disposition du collectif pour des temps d'échanges permettant d'améliorer ses bonnes pratiques.

**En signant ce document,**

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des critères à respecter (critères d'éligibilité et règles) et je m'engage à les diffuser et les faire respecter auprès de mon collectif de jardiniers\*

Je consens à ce que la Ville de Lyon traite mes données personnelles dans le cadre de l'Appel à projets *Renaturons Lyon*\*

**Date et signature\* :**

*En tant que référent.e du projet Chantier participatif et Cogestion/Gestion, j'accepte que mon adresse mail soit stockée dans la base de données de la Ville de Lyon. Si par la suite, vous ne souhaitez plus faire partie de notre réseau Gestion citoyenne, merci de nous contacter par mail.*

**MESURES D'INFORMATION**

(Mesures d'information sur les données à caractère personnel)

*La Ville de Lyon met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'Appel à projets **Renaturons Lyon, pour les chantiers participatifs et la cogestion.***

*La Ville de Lyon est responsable de ce traitement.*

*Ce traitement est fondé sur votre consentement, donné dans l'optique exclusive de la finalité du traitement détaillée précédemment. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.*

*Au titre du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez, concernant vos données, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et de retirer votre consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite, signée et accompagnée de la copie d'un titre d'identité (sauf si les éléments communiqués dans le cadre de votre demande permettent de vous identifier de façon certaine), adressée au responsable du traitement : "Ville de Lyon, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1 place de la comédie 69205 Lyon Cedex 01" ou en utilisant le formulaire présent sur [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr).*

*Les catégories de données concernées sont :*

- **Statut du répondant (particulier, association ou entreprise)**
- **Particulier : nom et prénom du référent, adresse, code postal, ville, téléphone, email**
- **Structure : adresse, code postal, ville, téléphone, email, nom et prénom du référent, fonction**
- **Nom(s) et prénom(s) du/ des participant(s), adresse, code postal, ville, téléphone, email**

*Les données collectées indiquées comme obligatoires sont nécessaires dans le cadre de l'Appel à projets **Renaturons Lyon, pour les chantiers participatifs et la cogestion.***

*En cas de refus de communication de ces données, vous ne pourrez pas bénéficier de l'étude de votre dossier dans le cadre de l'Appel à projets, pour les chantiers participatifs et la cogestion.*

*Les données collectées seront conservées de manière confidentielle pendant toute la durée de l'Appel à projets et pendant toute la durée de réalisation du projet.*

*Au-delà, les données traitées par la Ville de Lyon feront l'objet d'un processus d'archivage réglementaire au sens du Code du patrimoine (art. L 212-6) et du Code général des Collectivités Territoriales (art. L 1421-1), selon la politique d'archivage de la Ville de Lyon.*

*Les données sont destinées à la (aux) structure(s) suivante(s) :*

***La Direction Biodiversité et nature en ville - Service Gestion publique et citoyenne traite les données***

- *Statut du répondant (particulier, association ou entreprise)*
- *Particulier : nom et prénom du référent, adresse, code postal, ville, téléphone, email*
- *Structure : adresse, code postal, ville, téléphone, email, nom et prénom du référent, fonction*
- *Nom(s) et prénom(s) du/ des participant(s), adresse, code postal, ville, téléphone, email*

*Le traitement ne comporte pas de transfert de données hors de France ou vers une organisation internationale.*

*Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*

*Si vous estimez, après avoir contacté la Ville de Lyon, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données. Pour toute information sur vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Ville de Lyon, vous pouvez contacter directement le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Lyon à l'adresse postale suivante : "Ville de Lyon, à l'attention du Délégué de la Protection des Données 1, place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01", ou en utilisant le formulaire présent sur [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr).*